

Communiqué de presse

7 juillet 08

Les fortifications de Vauban inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Le Comité du patrimoine mondial, réuni à Québec pour sa 32^{ème} session, a décidé d'inscrire, lundi 7 juillet 2008, l'oeuvre de Vauban présentée par l'État français au titre des biens culturels sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial.

Ce bien devient ainsi le 32^e site du patrimoine mondial en France.

Jean-Louis Fousseret, Président du Réseau des Sites Majeurs de Vauban et Maire-Président du Grand Besançon, se félicite de cette décision au nom des treize communes candidates. Il souligne l'importance de cette reconnaissance internationale : « c'est l'accomplissement de quatre années de travail et d'engagement pour faire reconnaître le patrimoine fortifié de Vauban par la plus haute instance internationale. Ce label est une récompense prestigieuse accordée à la politique de mise en valeur conduite depuis si longtemps dans chacune de nos villes. Il suscitera de nouvelles initiatives et des projets innovants. ».

Le Réseau prend acte que les sites de Bazoches et du Palais ont été retirés de la candidature et passe ainsi la série à douze sites au lieu de 14 sites. Le Comité a également encouragé l'extension dans les années à venir de l'inscription à d'autres sites influencés par Vauban.

Le projet d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial a été initié en 2004 par les communes, visant à faire reconnaître la diversité et la richesse de ces fortifications. La série de douze sites, considérés comme les plus représentatifs des fortifications de Vauban, forme le premier système entier et rationnel de défense des frontières françaises, maritimes et terrestres. Première ligne de fortification, ces constructions interviennent dans la définition d'un espace européen moderne.

A l'occasion de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban renouvelle plus que jamais sa volonté de mieux faire connaître l'oeuvre de cet architecte de génie et de faire des douze sites retenus une véritable référence en terme de gestion et de valorisation du patrimoine fortifié, tant sur le plan national qu'international. Il s'agira ainsi, à l'initiative du Réseau, de développer la mise en réseau déjà existante entre les sites, et de valoriser les expériences de chacune des villes, afin d'impulser des réflexions nouvelles en matière de recherche scientifique, de développement culturel et touristique et d'aménagement urbain.